



PRÉFET DE L' AISNE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Hauts-de-France

Soissons, le **27 NOV. 2018**

Unité Départementale de l'Aisne – Équipe 3

Affaire suivie par
Didier HERBETTE
Tél. : 03 23 59 96 15 – Fax : 03 23 59 96 10
Courriel : didier.herbette@developpement-durable.gouv.fr

Nos réf. : CK/CBP18_Saisine_MRAE_196

À :
**Madame la Présidente de la
Mission régionale d'autorité environnementale
Hauts-de-France**

44, rue de Tournai
CS 40259
59019 LILLE CEDEX

OBJET : Saisine de l'autorité environnementale pour avis sur une demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement
Projet / Commune(s) : Société CBP à CONDREN et VIRY-NOUREUIL

P. J. : Rapport de recevabilité de l'inspection des installations classées

La société CBP dont le siège social est situé au 2 rue du Verseau – 94150 RUNGIS, a déposé auprès de Monsieur le Préfet de l'Aisne une demande d'autorisation d'exploiter relative à l'implantation d'une carrière de granulats alluvionnaires sur les communes de CONDREN et VIRY-NOUREUIL.

Ce projet doit être soumis à l'avis de l'autorité environnementale.

Dans ce cadre, je sollicite votre avis sur le dossier précité.

Pour le Préfet et par subdélégation,
La Cheffe de l'Unité Départementale de l'Aisne
par intérim



Isabelle LIBERKOWSKI